

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2016

Convocation du 1er juillet 2016

Présents: H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet,

Y.Dhomont, S. Farenc, E. Fleury, C. Pichoud, A. Rey, ML Venditti, G. Virone

Absents: H.Fayard, A. Fayot, N.Garampon, F.Roucayrol,

Pouvoirs: N.Garampon à G. Devrieux, F.Roucayrol à H. Cormoréche

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Modification du PLU N°1 cœur village zone NH approbation

M. Bourdin rappelle la procédure de modification du PLU.

Vu les avis des personnes publiques,

Considérant que le dossier de modification du plan local d'urbanisme a été soumis à enquête publique du 13 avril au 13 mai 2016.

Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de modification du plan local d'urbanisme N°1.

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications mineures pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme N°1 cœur de village et zone Nh.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et opposable après l'accomplissement des mesures de publicité.

4. Modification du PLU N°2 gare approbation

M. Bourdin rappelle la procédure de modification du PLU. Vu les avis des personnes publiques,

Considérant que le dossier de modification du plan local d'urbanisme a été soumis à enquête publique du 13 avril au 13 mai 2016.

Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de modification du plan local d'urbanisme,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications mineures pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme N°2 secteur Gare.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et opposable après l'accomplissement des mesures de publicité.

5. Parcelle AE 57. Bail Commercial. Approbation

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, l'exercice de son droit de préemption urbain en vue de l'acquisition de la parcelle AE 57 située 60 route de Bourg. Une convention de portage et une convention de mise à disposition ont également été signées avec l'EPF de l'Ain.

Il convient maintenant d'autoriser le Maire à signer le projet de bail commercial d'une durée de 9 ans. Le loyer annuel à compter du 1^{er} janvier 2017 est fixé à 30 000 €. Le bien loué devra servir au preneur pour de la restauration gastronomique, traditionnelle et activités connexes.

M. le Maire présente le projet de bail commercial à intervenir entre la commune et M. et Mme FUSCO (ou toute société à créer et dont ils seront les gérants ou associés).

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le bail commercial à intervenir et autorise M. Le Maire à signer ce bail commercial ainsi qu'à accomplir toutes dispositions nécessaires à la procédure.

6. Assainissement. Souscription d'un emprunt de 800 000 €

M. Girer et M. Bourdin rappellent au conseil municipal le projet d'agrandissement de la station d'épuration de la commune. Ils rappellent que le BP 2016 assainissement prévoit la souscription d'un emprunt pour financer les travaux d'investissement du budget assainissement.

M. Bourdin présente les propositions d'emprunt de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. La commune aurait la possibilité d'emprunter 800 000 € avec un départ décalé au 25 juin 2017 et un premier remboursement d'emprunt sur 2018.

M. Girer propose aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à souscrire un emprunt de 800 000 €, et d'en choisir la durée totale, 20 ou 25 ans.

Le conseil municipal, après délibération décide de souscrire un emprunt de 800 000 d'euros à départ décalé au plus tard au 25 juin 2017 sur une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt fixe de 1,56 % auprès de la Caisse d'épargne et autorise M. le Maire signer le contrat de prêt correspondant ainsi que toutes pièces afférentes.

7. Accessibilité. Dépôt autorisations modification ERP - IOP

M. Lapalu rappelle le dossier d'Ad'ap réalisé l'année dernière et validé depuis par la Préfecture. Il précise qu'après plusieurs réunions avec notre maître d'œuvre Calad'études la planification des travaux prévus sur 2016 est en cours.

Après l'état des lieux, la seconde étape consiste à déposer auprès de la DDT les demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier des établissements recevant du public ou desinstallations ouvertes au public.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier les ERP et les IOP pour : le restaurant scolaire, la mairie, l'église et le cimetière, l'école maternelle et l'école primaire, la salle des carrons, le jeu de boules et le bar du commerce ainsi que les déclarations préalables pour le Jeu de boules, et l'Eglise et autorise M. le Maire à signer ces demandes.

8. T.A.P. Interventions d'auto-entrepreneurs. Autorisation du Maire à signer les prestations de service

Mme Devrieux rappelle qu'à ce jour 226 élèves sont inscrits à l'école.

Elle remercie Léa Nieborak du travail accompli l'année passée et informe le Conseil que Marie Naulin prend à la rentrée la direction des TAP.

Comme pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, du personnel extérieur interviendra pour l'animation des T.A.P., pour l'année scolaire 2016-2017. Des conventions de prestations de service seront signées. De nouvelles activités verront le jour cette année : cirque, théâtre.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à conclure des marchés de prestations de service avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires dans l'hypothèse où le montant total de ceux-ci serait supérieur à 15 000 € HT, tout en restant inférieur à 25500 € HT.

9. T.A.P. Convention avec Ain profession sport

Mme Devrieux précise qu'un intervenant peut être recruté pour l'animation des T.A.P. les lundis. L'embauche de ce salarié pourrait se faire par le biais de l'association Ain Profession Sport. Aussi, il convient de signer avec cet organisme une convention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'embauche d'un intervenant TAP par le biais de l'association Ain Profession Sport et autorise M. le Maire à signer une convention avec cet organisme.

10. Signature d'une convention de mise à disposition d'un intervenant par l'Ecole de musique de St André de Corcy pour l'animation des T.A.P.

Mme Devrieux rappelle que dans le cadre du service des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), la commune a sollicité l'Ecole de musique de St André de Corcy pour la mise à disposition d'intervenants en musique.

Le conseil municipal, après délibération approuve la convention de mise à disposition d'intervenants en musique par l'Ecole de musique de St André de Corcy, pour l'animation des T.A.P. pour l'année scolaire 2016-2017 et autorise M. le Maire à signer cette convention.

11. Personnel. Modification du tableau des emplois

M. le Maire et la commission du personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois. Il convient de créer un poste d'agent d'animation des temps périscolaire et pour la surveillance du midi d'une durée de 11 h par semaine au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer un poste d'agent d'animation des temps périscolaire et pour la surveillance de midi d'une durée de 11 heures par semaine au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter du 18 juillet 2016.

12. Télétransmission au contrôle de légalité. Avenant actes budgétaires.

Considérant que la collectivité de MIONNAY souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique un certain nombre de formalités techniques,

Après discussion, l'Assemblée décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et autorise le maire, Henri CORMORECHE à signer l'avenant de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

13. Tableau de classement de la voirie communale. Mise à Jour

M. Lapalu rappelle la délibération du 3 juin 2016, présente le nouveau tableau de classement des voies communales et propose au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière :

- Classe dans la voirie communale la Place du Bief VC51p de 2849 m2
- Augmente la longueur de la rue principale

VC 3 de 89 mètres

• Augmente la surface de la place Alain Chapel

VC50p de 1378 m2

- Déclasse le parking de la gare
- VC55p de 400m2
- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
- Approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément au tableau de classement des voies communales qui resteront annexés à la présente délibération. Ce document annule et remplace celui approuvé le 3 avril 2015.

La nouvelle longueur des voies communales s'établit à 29 235 mètres au lieu de 28799 se décomposant ainsi

- voies communales à caractères de rues, de chemins ou de

28052 mètres

liaison

- voies communales à caractères de places 7999 m2 soit

<u>1183</u> mètres théoriques

29235 mètres

14. Cession à la commune des voies du lotissement Les Aubépines

M. Lapalu rappelle la volonté des différents Conseils Municipaux qui se sont succédés de classer les voies de lotissement dans la voirie communale. Il précise que si les voies sont reprises l'entretien des espaces verts reste à la charge des propriétaires des lotissements.

Avant de procéder au classement des voies, celles-ci doivent être cédée à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la cession gratuite au profit de la commune des parcelles AD 225-216-223 dans le but de leur prochain classement dans le réseau des voies communales.

15. Cession à la commune des voies des lotissements Charmilles Erables Peupliers

A la suite du point 14, M. Lapalu précise que concernant le lotissement Charmilles- Erables- Peupliers cette cession concerne les parcelles AC 52 – 56 - 57-59 - 61- 62 - 82 - 102 - 147

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la cession gratuite au profit de la commune des parcelles AC 52 – 56 - 57-59 - 61- 62 - 82 - 102 – 147 dans le but de leur prochain classement dans le réseau des voies communales.

16. Décision modificative

M. Girer, adjoint aux finances, présente la décision modificative pour effectuer des virements pour le règlement du FPIC et de l'achat d'un véhicule pour la Police Municipale en fonctionnement et en investissement à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D - 73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		3 854.00
D - 022 Dépenses imprévues	3 854.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 854.00	3 854.00
INVESTISSEMENT		
D - 2182 - 129 Véhicules communaux		12 000.00
D - 2313 - 200 Provision futurs investissements	12 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	12 000.00	

17. Restauration d'archives communales. Demande de subvention au conseil départemental

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de restaurer les registres communaux en mauvais état de conservation. Le registre des décès de 1887 à 1906 nécessite d'être restauré. Le devis de la Reliure du Limousin de 243 € HT, soit 291.60 € TTC a été transmis pour avis technique, au service des archives départementales du conseil départemental de l'Ain qui a conclu que les techniques et matériaux utilisés par cet atelier est conforme aux règles de restauration des documents patrimoniaux.

M. le Maire précise aux conseillers municipaux que le conseil départemental attribue des subventions pour ce type de travaux de restauration, à hauteur de 35% du prix HT des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, décide de demander une subvention au conseil départemental de l'Ain au titre de la restauration d'un registre communal;

18. ITEP. Conventions

G. Devrieux rappelle le projet d'accueil à l'école aux mille étangs d'une classe ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) des Moineaux à la prochaine rentrée scolaire.

Elle rappelle que ce projet est mené en concertation avec l'équipe enseignante et qu'une information a été faite aux familles via le dernier conseil d'école le 23 juin dernier.

Neuf élèves de l'ITEP seraient accueillis avec un enseignant spécialisé plus un éducateur sur le temps périscolaire de midi.

Afin de formaliser cet accueil deux conventions une de coopération et une de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement sont à approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les conventions de coopération et de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement et autorise M. le Maire à les signer.

19. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle AE 16.

20. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin donne compte rendu de la visite du site d'essai des zones de rejet végétalisé d'Irstea à la station d'épuration.
- J. Burdet précise que le Conseil Municipal des Enfants a installé les vélos pour le Tour de France. M. le Maire remercie le CME de son action.
- E. Fleury précise que la commission vie économique travaille sur un questionnaire pour les entreprises.
- N.Curtet pour la commission fleurissement précise que des nouveaux pots ont été achetés.
- T. Lapalu donne compte rendu des différentes interventions sur la voirie à venir : cour de l'école primaire, passage piéton devant l'abri-bus ...
- A. Rey précise qu'il n'y aura pas de marché cet été.
- A. Rey informe le Conseil que la commission festivité se réunira le samedi 9 juillet pour préparer la rentrée.

21. Questions diverses

- M. Le Maire informe le Conseil que la société Rex Rotary a été retenue pour le marché des photocopieurs pour un montant de 12 231 € HT minimum.
- M. Le Maire précise que les travaux du syndicat d'eau potable ont débuté sur la RD 1083. Ils seront suivis par la reprise des voiries par le Conseil Départemental.
- M. Le Maire informe le Conseil de la signature de devis de la société Eurovia pour la création sur la RD 1083 d'un ilot de protection du carrefour des Platières et de deux grilles pour l'écoulement des eaux pluviales vers le chemin du Bonatier et vers l'immeuble Vert de Cœur pour 13 010 € HT ainsi que de devis de la société Balthazard pour la reprise de boucles de détections des feux tricolores pour 6 384,84 € sur la RD 1083 et 2 660,35 € sur les voies transversales si nécessaire soit 9045,19 € HT maximum.
- G. Devrieux donne compte-rendu du dernier conseil d'école. La municipalité a été questionnée sur les possibilités de garde des enfants le mercredi après-midi. Un compte rendu des derniers échanges non concluants avec le centre de loisirs de Saint-André-de-Corcy a été présenté. G. Devrieux évoque également l'essoufflement de l'association APM. Les bénévoles repartent pour une année supplémentaire, mais l'incertitude pèse sur les années à venir. Une réflexion sur ces 2 problématiques sera menée à la rentrée en consultant des délégataires de service public.

• J. Virone dresse le bilan de la deuxième édition de la Galop'Ain.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE